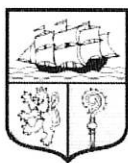


DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

**N°15 – ADMINISTRATION
GENERALE**

**Saint-Jean-de-Luz
Animations et Commerces :
compte financier 2022**

Rapporteur :

Eric Soreau, adjoint

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2023 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint Jean de Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen

Présents

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint,

Manuel Vaquero, , Thomas Ruspil, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave (*présente à partir de la délibération n°2*), Benjamin Marcille, , Monique Labattut, , Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Hugo Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs

- Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Bruno Garraialde, à Pello Etcheverry, adjoint
- Loïc Jouenne, à Monique Labattut, conseillère municipale
- Sylvie Dargains à Béatrice Chauffard, conseillère municipale

Absent :

- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée (*jusqu'à la délibération n°2*)
- Noémie Troubat

Date de la convocation : 14 septembre 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Guillaume Boivin a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N°15 – ADMINISTRATION GENERALE

Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces : compte financier 2022

M. Soreau, adjoint, expose :

Le comité de direction de Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces a approuvé son compte financier 2022 (annexe 11) avec les résultats présentés ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement
Total des recettes	2 030 236,41 €	81 455,94 €
Total des dépenses	2 068 896,90 €	85 021,49 €
Résultat de l'exercice 2022	-38 660,49 €	-3 565,55 €
Report Résultat de clôture au 31/12/2021	290 305,81 €	30 005,56 €
TOTAL	251 645,32 €	26 440,01 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte du compte financier 2022 de Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 13 septembre 2023,
- Vu l'avis du conseil d'administration de Saint Jean de Luz Animation et commerces du 13 juin 2023
- prend acte du compte financier 2022 de Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

